

Séance du 10 octobre 2024

Délibération 2024-38-CA

**Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration**

Admissions en non valeur

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière le jeudi 10 octobre 2024, salle des conseils du bâtiment Ronzier sur la convocation et sous la présidence Monsieur Abdelhakim Artiba, Président de l'Université ;

Le quorum étant atteint,

Vu l'Article R 719-89 du code de l'éducation relative aux remises gracieuses et admissions en non-valeur ;

Monsieur le Président laisse la parole à Madame l'Agent Comptable, qui présente les créances irrécouvrables devant être admises en non-valeur.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les créances irrécouvrables devant être admises en non-valeur selon le tableau annexé à la présente délibération.

**Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

Valenciennes, le 14 octobre 2024

Le Président
Professeur Abdelhakim Artiba



The image shows a blue ink signature of the President, Abdelhakim Artiba, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Université Polytechnique HAUTS-DE-FRANCE' around the perimeter and the university's logo in the center.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2024

CREANCES IRRECOURVABLES
DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR

CREANCES DIVERSES			
ANNEE	NATURE DE LA CREANCE	TITRE	SOLDE A PERCEVOIR
2023	Formation LP Appli Web DON Sacha. Contrat : 2022 INSA Hd/PLP APPLI WEB ET MOB 2022/2023 / 381_0/ Complément du taux horaire non pris en charge par OPCO Alias Période de formation du 01.09.2022 au 31.08.2023 Période facturée du 01.09.2022 au 31.12.2022	23/9/16/210023458/8328	1 227,50 € Société en liquidation judiciaire : certificat d'irrecouvrabilité de la créance reçu le 03/07/24.
2023	Formation LP Appli Web DON Sacha. Contrat : 2022 INSA Hd/PLP APPLI WEB ET MOB 2022/2023 / 381_0/ Complément du taux horaire non pris en charge par OPCO Alias Période de formation du 01.09.2022 au 31.08.2023 Période facturée du 01.01.2023 au 31.03.2023	23/9/16/210023819/8328	937,50 € Société en liquidation judiciaire : certificat d'irrecouvrabilité de la créance reçu le 03/07/24.
2024	Trop perçu de paie 2024	ORV300001145	1 645,06 € Agent parti à l'étranger plusieurs courriers restés sans réponse
TOTAL CREANCES DIVERSES			3 810,06 €

PRELEVEMENTS REFUSES D'INSCRIPTION			
ANNEE	NATURE DE LA CREANCE	TITRE	SOLDE A PERCEVOIR
2021/2022	Prélèvement 3e échéance Droit inscription	210021509	923,50 € Fin de poursuite demandée par l'ordonnateur après fin du recouvrement amiable
2021/2022	Prélèvement 3e échéance Droit inscription	210021509	1 256,00 € Fin de poursuite demandée par l'ordonnateur après fin du recouvrement amiable
2021/2022	Prélèvement 2e et 3e échéance Droit inscription	210021509	1 512,00 € Fin de poursuite demandée par l'ordonnateur après fin du recouvrement amiable
TOTAL PRELEVEMENTS REFUSES			3 691,50 €
TOTAL GENERAL DES DEMANDES D'ADMISSION EN NON VALEUR			7 501,56 €